

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22.12.2025



ID : 007-210700050-20251218-DELIB_2025_62-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2025/62

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 décembre 2025

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Denis BERARD, Simone GUICHARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Bernard PUEYO a donné procuration à Pierre LAULAGNET.

Absent(e)s :

Monsieur Michel PREVOST a été élu secrétaire.

Objet : Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) la Grand Terre sur le permis de construire accordé à RAMPA REALISATION n° 00700524C0012.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Société RAMPA REALISATIONS a obtenu en date du 26 septembre 2024 un permis de construire sur les parcelles cadastrées D0720 - D0721 - D 1829 - D1831 - D1833 - D1835 sises la Gand Terre d'une superficie totale de 10 786 m².

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22.12.2025



ID : 007-210700050-20251218-DELIB_2025_62-DE

Il informe le Conseil municipal que la Société RAMPA REALISATIONS est soumise au versement de la PVR. Elle s'élève à 11,46 € le mètre carré soit 123 607,56 € pour ce projet de construction.

Il propose d'échelonner les paiements comme suit :

- 43 607,56 € le 15 janvier 2026,
- 40 000,00 € le 15 juin 2026,
- 40 000,00 € le 15 janvier 2027.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

FIXE l'échéancier de paiement de la PVR due par la Société RAMPA REALISATIONS pour un montant 123 607,56 € pour le permis de construire sur les parcelles D0720 - D0721 - D1829 - D1831 - D1833 - D1835 comme suit :

- 43 607,56 € le 15 janvier 2026,
- 40 000,00 € le 15 juin 2026,
- 40 000,00 € le 15 janvier 2027.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Michel PREVOST

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 décembre 2025
Le Maire,
Pierre LAULAGNET.

